



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 14 septembre 2011

Les subventions communales accordées aux sociétés culturelles ont été revues à la hausse, ceci pour l'année 2011 déjà.

M. Georges-Albert Héritier a été désigné responsable pour toutes les questions liées à l'infrastructure du site de Zambotte et assumera aussi la responsabilité administrative de la crèche nursery. Quant à Mme Cindy Pannatier, elle a été nommée responsable pédagogique de la crèche nursery,

Les travaux de béton armé pour la réalisation d'une chambre coup-pression à Mossevron ont été attribués à l'entreprise CD Constructions sarl.

Une conduite sèche sera installée pour la colline de Tsuppuy. L'entreprise Héritier Roland & Fils SA a été mandatée pour les travaux de génie-civil.

Le Conseil communal a décidé de proposer au Conseil communal de la Commune de Conthey la nomination d'un Tribunal arbitral composé de 3 personnes pour régler dans les meilleurs délais cette question, tout en restant ouvert à toute alternative pouvant amener des solutions dans cette affaire.

Le Conseil communal est d'avis de soutenir les rencontres internationales des chorales qui se dérouleront en juin 2012 à Arbaz, Ayent, Grimisuat et Savièse, en offrant l'apéritif aux membres des chorales qui se produiront en l'église paroissiale de St-Germain ainsi qu'à la population, d'ici et d'ailleurs, présente lors des productions.

Une rencontre s'est déroulée avec le chef de section des routes cantonales et cours d'eau. Plusieurs sujets ont été abordés, entre autres :

- Une signalisation, soit un marquage au sol indiquant un rétrécissement de la chaussée, sécurisera les piétons vers le bâtiment scolaire de Drône, à la condition évidemment que les usagers de la route respectent le code de la route.
- Les démarches administratives sont en cours pour déclasser les routes Pont-de-la-Morge – Vuisse - Chandolin et La Muraz – Ormône.
- Des élargissements ponctuels seront aménagés à l'amont de la chaussée le long du tronçon Binii – étang des Rochers

Le programme des scrutins du 23 octobre 2011 a été porté à la connaissance du Conseil communal, à savoir :

Le vote à l'urne, uniquement à la Maison de Commune, sera ouvert selon les horaires suivants :

scrutins du 23 octobre 2011

- le samedi 22 octobre 2011, de 18 h. 00 à 19 h. 00
- le dimanche 23 octobre 2011, de 9 h. 00 à 11 h. 00

scrutin du 6 novembre 2011 (ballottage éventuel)

- le samedi 5 novembre 2011, de 18 h. 00 à 19 h. 00
- le dimanche 6 novembre 2011, de 9 h. 00 à 11 h. 00

L'érable rouge qui vit avec les saisons a été choisi pour orner le cimetière. Un large escalier reliera la Maison de Commune à la place de la Cure.

Le Conseil communal a confirmé l'adjudication pour les études préliminaires et l'avant-projet des travaux d'aménagement et de revitalisation de la Morge en plaine au groupement SD Ingénierie SA,

GREM Sàrl et AZUR Sàrl. Les coûts après déduction des subventions cantonale et fédérale seront répartis à parts égales, entre les Communes de Sion, Conthey et Savièse.

En période d'enneigement les routes communales dans la vallée de la Morge seront interdites d'accès, soit celles :

- la route de Borimoz qui conduit dans les hauts du mayen,
- la route de Rouaz avec le panneau « danger d'avalanches »,
- la route conduisant au bas du mayen de Vouagnoz,

L'Etat du Valais posera une signalisation interdiction générale de circuler avec le panneau « danger d'avalanches » à la sortie du tunnel de Vouagnoz.

Une signalisation sera également posée par la Commune de Conthey pour les routes communales sises sur ton territoire.